

Année Scolaire 2011-2012



**JPA : afficher le document adressé
aux écoles
dans le bulletin 328 sup.1 .**

Le changement, c'est urgent !

Les premières annonces du nouveau ministre de l'Éducation Nationale sont porteuses d'espoir.

Toutefois, les ambitions d'une école qui fait réussir l'ensemble des élèves vont nécessiter une refonte d'envergure du système éducatif français.

Pour exemple, la remise à plat des rythmes scolaires va constituer un vaste chantier de réflexion qui aura de nombreuses répercussions sur le système scolaire mais également sur l'ensemble de la société.

Une loi de programmation est prévue pour l'automne. La profession enseignante doit prendre toute sa part dans le débat.

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU 26 organisera des rendez-vous collectifs (réunions de secteurs, RIS, ...) afin que chacun puisse porter haut et fort ses revendications.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU fera remonter les attentes des enseignants auprès du ministère afin que celles-ci soient davantage entendues que lors du précédent quinquennat.



Pour l'heure, et au-delà de la prévision d'une loi cadre pour l'automne, les annonces ministérielles donnent quelques signes encourageants :

- création en urgence de 1000 postes dans l'EN
- suppression de la remontée des évaluations
- suppression du décret sur l'évaluation des enseignants
- restauration de la formation initiale des enseignants
- reconnaissance de notre professionnalité
- ouverture d'une concertation sur l'Éducation

Le premier discours de François Hollande s'adressant aux enseignants marque un incontestable changement de ton. Pour transformer l'école, ce gouvernement devra s'appuyer sur notre expertise et rétablir des rapports hiérarchiques basés sur la confiance, le dialogue et la reconnaissance de la valeur professionnelle de chacun dans le respect des règles de la République.

Pour imposer nos choix et un véritablement changement, syndiquez-vous dès la rentrée.

B. Carillo, B. Long, Y. Chauvin
Secrétaires Départementaux du SNUipp-FSU 26.

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent .
Victor Hugo - Les Châtiments

Sommaire :

p 1 : Édito
p 2 : Compte rendu CAPD du 21 mai
2012

p 3 : Aide Personnalisée
p 4 : ELCO

Compte rendu CAPD du 22 mai

Lors de cette CAPD, nous avons abordé les sujets suivants :

- Liste d'aptitude d'intégration dans le corps des PE
- Congé de formation professionnelle
- PACD - PALD
- Mouvement 2012
- Commissions pour postes à profil
- Baisses de note
- Questions diverses

I. Liste d'intégration dans le corps des PE :

Il y a eu 3 candidatures et donc trois intégrations, ce qui porte à 23 le nombre d'instituteurs en activité dans notre département; 13 sont en disponibilité et 2 en détachement.

II. Congé de formation professionnelle :

33 demandes ont été enregistrées dont 4 désistements pour motif personnel. 70 mois sont à attribuer partagés entre 8 collègues : les 3 mois restants étant attribués suivant l'ordre de la liste.

Cette année, l'administration a modifié, sans prise en compte de notre avis, le barème concernant les départs en congé de formation. Celui-ci, jusqu'alors, prenait en compte : l'AGS, les années universitaires validées, le renouvellement de la demande, la validation par un diplôme de la formation. Depuis cette année, une commission composée du directeur académique ou de son représentant, d'un inspecteur de circonscription et d'un conseiller pédagogique, formule un avis sur la candidature, avis déterminant car il peut donner jusqu'à 20 points de plus au candidat sur des critères qui restent, de notre point de vue, très flous et subjectifs. La commission a même bloqué des candidatures ce qui est parfaitement illégal l'administration en ayant même convenu !!! Les représentants des personnels souhaitent que le barème soit revu.

Le SNUipp-FSU26 a demandé à l'administration de lui communiquer les avis de la commission. De plus, cette commission n'est pas prévue par les textes et provoque l'incompréhension des collègues.

Le DASEN n'est pas favorable à la lecture des avis, estimant qu'il appartient aux collègues, une fois qu'ils en auront pris connaissance par courrier, de les communiquer ou pas aux délégués du personnel. Il veut se donner un délai de 8 jours, pour savoir si les personnes concernées autorisent l'administration à donner lecture des avis. Par contre, il veut bien communiquer les avis des personnels qui ont contacté le SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU26 ne se satisfait pas de cette réponse. Il souhaite pouvoir exercer ses mandats de délégués du personnel en ayant connaissance de tous les éléments concernant l'ensemble des collègues et défendre ainsi les situations individuelles dans l'intérêt collectif.

Après une suspension de séance proposée par le SNUipp-FSU, les représentants du personnel demandent :

- 1. que cette commission de congé de formation disparaisse. Si elle reste, que le barème de la commission ne soit pas prépondérant sur l'AGS et les autres critères jugés plus objectifs;***
- 2. que les documents soient transmis avec l'ensemble des avis circonstanciés en amont de la CAPD;***
- 3. qu'ils soient communiqués en séance, puisqu'ils ne nous ont pas été transmis, y compris ceux concernant les postes à profil;***
- 4. que les éléments suivants soient bien inscrits au PV.***

Sur le 3^{ème} point, le DASEN préfère donner une réponse lorsque le point sera abordé.

Le SNUipp-FSU veut une réponse immédiate, à défaut, il ne continue pas à siéger à cette CAPD.

Le DASEN, après avoir jugé ce procédé totalement inacceptable, donne une réponse positive à la demande des délégués du personnel.

III. PACD (projet d'adaptation de courte durée) / PALD (Projet d'Adaptation de longue durée) :

Sur les 3 demandes de maintien, 2 collègues ont eu un avis favorable.

Sur les 7 premières demandes, 3 collègues ont eu un avis favorable.

Sur 2 demandes d'allègement de service, 2 collègues ont eu un avis favorable.

IV .Mouvement 2012 :

844 demandes (903 en 2011). Le taux de mutés est de 39.3 %, 38% n'ont pas de poste et 21% restent sans poste. 13953 vœux ont été saisis contre 15590 l'an dernier.

Le SNUipp-FSU a fait remarquer que 3 postes de maître d'application sont réservés à des enseignants sans qualification sur les écoles de Condorcet et Lafontaine à Valence alors que cela ne figure pas dans la carte scolaire. Cette mesure a empêché des maîtres formateurs de postuler sur ces postes. Or, les textes disent que ces postes sont réservés aux collègues qui ont le CAFIPEMF. Il a été répondu aux collègues affectés sur ces postes qu'ils étaient nommés à titre provisoire et le seraient à titre définitif l'an prochain. Il s'agit bien, contrairement à ce que dit l'administration, d'une mesure de carte scolaire différée, bien que le DASEN insiste sur le fait que ces postes ne sont pas fermés mais bloqués au mouvement. Il a tout de même précisé que ces postes seront fermés à la rentrée prochaine. Il estime qu'il est plus judicieux que la formation corresponde à la réalité du terrain, que les postes d'IMF ne soient pas dans des écoles du centre ville et regrette que les postes ouverts dans les zones rurales ou en RRS restent vacants...

Les représentants du personnel déplorent le fait que les postes d'IMF soient fermés dans des écoles d'application car la présence de plusieurs enseignants permet aussi de créer des échanges entre les pratiques. Il aurait été plus logique de conserver ces postes et d'en ouvrir dans d'autres zones.

Sur les 6 demandes de délégations ASH, 1 collègue arrive à titre provisoire sur un poste. Les autres supports ne sont pas vacants.

V. Commissions des Postes à profil :

Comme les délégués du personnel l'ont demandé en début de CAPD, les avis concernant ces postes à profil ont été lus. Aucun commentaire n'a été fait sur les avis favorables de la part de l'administration. Elle n'a pas été en mesure de les justifier, les critères sont restés flous (le barème n'a pas été forcément pris en compte). Il n'a pas été possible de connaître ce qui a guidé les choix de l'administration.

Le SNUipp-FSU déplore la multiplication de commissions où les critères retenus ne permettent pas des choix équitables et transparents. Le SNUipp-FSU est opposé à ce type de postes à profil et à la façon de les attribuer.

VI. Baisse de notes :

3 collègues ont été concernés : 2 pour refus d'inspection, 1 suite à une troisième contre-inspection.

VII. Questions diverses :

Concernant le stage syndical SNUipp-FSU du 4 juin 2012, 125 demandes sont parvenues au DASEN, 74 ont été accordées, 10 seraient parvenues hors délais. Le reste des demandes a été refusé dans l'intérêt du service. Ce sont les IEN qui ont fait le choix des collègues. Toutes les décisions ont été notifiées par lettre du 11 mai. Il n'y a pas forcément de règle ou de critère, cela dépend du contexte.

Le SNUipp-FSU a demandé qu'il y ait une harmonisation au niveau des circonscriptions.

Aide Personnalisée

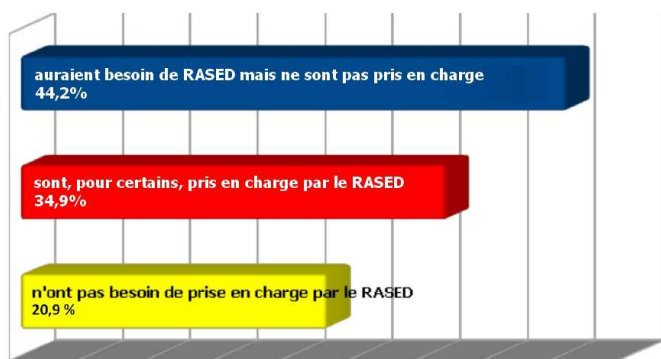
Depuis la rentrée 2008, avec la mise en place de la semaine de 4 jours, est « apparue » l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté, induisant par là même, la suppression de 2 h de classe par semaine pour les élèves ne relevant pas de ce dispositif (72 h dans l'année) ou ceux pour qui l'aide est ponctuelle. Cette aide personnalisée annonçait également la mise à mort des RASED, fortement épurés avec la suppression de 1500 postes.

Les écoles, tant bien que mal, ont organisé de façons diverses ces heures de soutien avec l'aval de leur IEN, et les collègues ont pu constater l'intérêt particulier porté à ce dispositif, par leur hiérarchie. Des discours démagogiques, dont la profession n'était pas dupe, autour de la réussite de chacun, ont séduit certains parents qui ne peuvent pas avoir accès aux officines privées. Les autres parents restent clients de ces mêmes officines.

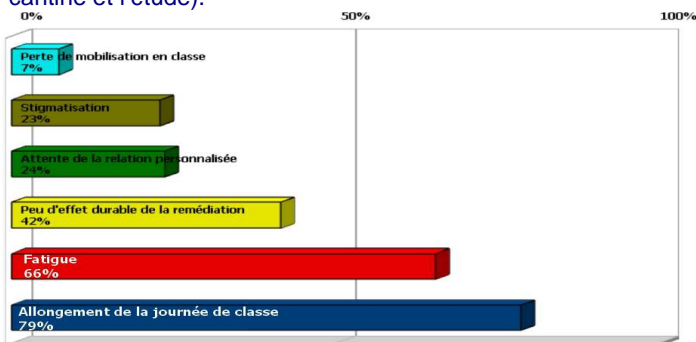
En faisant de l'aide personnalisée un symbole de la lutte contre l'échec scolaire, le gouvernement de l'époque a voulu également montrer que la réussite du système éducatif n'était pas une question de moyens. Il suffisait de reprendre en main les enseignants, comme cela avait pu être déjà fait précédemment (sans succès d'ailleurs), par un ministre très « à cheval » sur les méthodes d'apprentissage de la lecture, selon lui cause principale des difficultés scolaires des collégiens.

Au bout de 4 ans, les effets de ce dispositif nous sont révélés dans une enquête du SNUipp-FSU menée auprès de plus de 18000 enseignants sur l'ensemble du territoire. Le bilan est sévère puisque 80% des enseignants ne sont pas ou sont peu satisfaits de l'efficacité de l'aide personnalisée. Pour ce qui est des constats, chacun dans son école a déjà pu faire les mêmes :

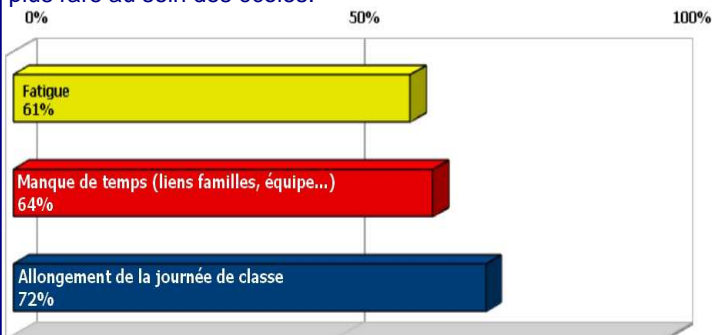
- Cette aide apporte une remédiation à des enfants dont les difficultés sont passagères et ponctuelles mais elle n'apporte pas de réponse pour les enfants en grandes difficultés. Elle ne peut pas remplacer le soutien RASED.



- Les journées sont plus longues donc plus pénibles pour ces enfants déjà fragiles qui montrent des signes de fatigue (sans parler des enfants qui cumulent l'aide personnalisée avec la cantine et l'étude).



- Les collègues sont également fatigués et par manque de temps se replient davantage dans leur classe au détriment des échanges entre enseignants. Le travail en équipe, gage d'un fonctionnement efficace de l'enseignement, se fait beaucoup plus rare au sein des écoles.



- L'avantage souligné par l'enquête est de pouvoir travailler en petits groupes de manière différente et d'avoir d'autres échanges avec les élèves ... Quelle évidence ! Le dispositif permet de créer ainsi un climat de confiance et d'écoute.

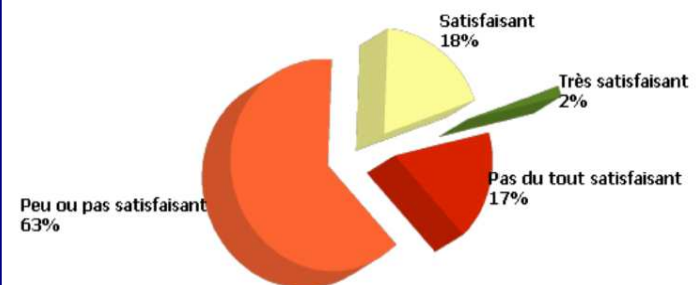
Le SNUipp-FSU dans sa revendication « plus de maîtres que de classes » souligne l'intérêt de travailler avec des effectifs réduits dans les écoles. Une étude de la DEPP (Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance) souligne à quel point les équipes qui bénéficient du maître surnuméraire développent des pratiques diversifiées pour répondre à leurs besoins pédagogiques et améliorer les performances de leurs élèves. Le problème n'est donc pas le travail en petit groupe mais le fait que ce soutien se fasse en dehors du temps scolaire, sachant qu'une journée de 6 h est déjà lourde pour des enfants de maternelle et d'élémentaire.

Par ailleurs, ce sont les enseignants qui sont le mieux à même de savoir ce qui fonctionne ou pas. Il est donc temps que la profession redevienne un interlocuteur privilégié et que sa parole, du fait de son expérience, soit de nouveau légitimée. C'est en prenant l'avis des enseignants et des chercheurs que l'on peut renoncer à des pratiques désastreuses pour l'éducation et être force de proposition pour améliorer les conditions de travail.

C'est pourquoi, dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation de l'école, le SNUipp-FSU veillera à ce que le dispositif de l'aide personnalisée fasse l'objet de discussions et que la prise en charge de la difficulté scolaire soit repensée (sur le temps scolaire, intervention des RASED renforcée, postes de maîtres surnuméraires...).

Les résultats de l'enquête auprès des enseignants permettront au SNUipp-FSU de fournir des éléments déterminants susceptibles de faire avancer le dossier au cours des discussions à venir.

Huit enseignants sur dix ne sont pas ou peu satisfaits de l'efficacité de l'Aide Personnalisée



Cathy Dindeleux

Enseignement ELCO (groupe de travail du 7 mai)

Questions du SNUipp-FSU 26 au Directeur Académique :

Dans la Drôme, sur 944 élèves recensés, 613 élèves bénéficient de ces cours d'Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine (ELCO).

Nous avons évoqué toutes les questions relatives à cet enseignement, communiquées par les écoles.

Comment sont affectés les enseignants d'ELCO et comment se décide l'ouverture d'un cours d'ELCO ? ***l'ouverture d'un cours se fait après le recensement fait dans les écoles.***

A qui s'adresse ces cours ? ***aux élèves étrangers ou qui ont un des deux parents qui a ou a eu la nationalité sollicitée.***

Quelle formation reçoivent les enseignants de l'ELCO ? ***Là c'est le flou, alors que les textes prévoient une prise en charge dans le département et dans les circonscriptions dans le cadre du plan de formation. Vraisemblablement pas ou peu de choses sont mises en place.***

Qui inspecte les enseignants de l'ELCO ? ***les IEN ; ces enseignants auraient tous été inspectés.***

Quel est le rôle du directeur dans la mise en place et le suivi des cours d'ELCO ? ***la responsabilité est totale.***

Quelle personne est responsable des locaux scolaires, des conditions d'enseignement et des élèves venant d'autres écoles ? ***Les directeurs d'école. Les moyens d'enseignement sont traités comme les autres dépenses de l'école et donc à la charge des mairies.***

Quel est le référent départemental pour ce dispositif ? ***Le directeur académique adjoint, M. Aumage.***

Est-il normal qu'un ELCO accueille des élèves d'autres communes, d'autres circonscriptions et des écoles privées ? ***Oui et ces élèves sont tous sous la responsabilité de l'école qui accueille et donc du directeur. A notre demande, l'inspection académique a consulté le service juridique qui a confirmé que les directeurs des écoles publiques étaient tenus d'accueillir les élèves venant d'une école privée dans le cadre de l'ELCO !!!***

Faut-il que le directeur inscrive les enfants dans base élèves et dans le registre matricule ? ***Non, la référence à Base-élèves était «une boutade» pour le symbole, mais la seule trace, c'est le cahier d'appel toujours à vérifier par le directeur.***

Peut-il y avoir inscription des élèves après la rentrée ? ***Oui, donc l'enquête du début d'année permet seulement d'évaluer les besoins pour établir la carte scolaire de l'ELCO et ouvrir les cours nécessaires, comme c'est le cas pour les classes.***

Le directeur d'école doit-il être présent dans l'école pendant les cours quand ils ont lieu hors temps scolaire et sur un autre lieu ? ***Non, mais il reste responsable du cours.***

Sur quelles disciplines doivent être prises les heures d'ELCO quand c'est sur le temps scolaire ? ***C'est à nous d'organiser le cours et donc de prendre la décision, mais aucun cours intégré n'est organisé sur le temps de classe pour l'instant dans la Drôme.***

Analyse du SNUipp-FSU 26 :

L'organisation de ces cours fait partie de nos missions. Leur existence n'est pas une nouveauté et les textes depuis l'origine prévoient que la responsabilité totale en incombe aux directeurs sous le contrôle de l'IEN, comme l'a confirmé le Directeur Académique (DASEN).

Les textes qui précisent ces responsabilités ne seront pas modifiés dans l'immédiat. Le ministère doit être interpellé sur les difficultés que rencontrent les écoles. Dans le même temps le ministère est lié par des accords avec les pays concernés et l'évolution du dispositif est contraint par ces accords et les relations avec les consulats qui recrutent les enseignants.

Le DASEN nous dit avoir peu de retour des écoles sur des dysfonctionnements. Pourtant, l'organisation de ces cours reste compliquée pour les directeurs et les directrices. Nous n'avons aucune lisibilité du contenu des apprentissages dispensés et les IEN n'ont pas de réels moyens pour vérifier le contenu de ces cours d'où l'inquiétude des directeurs. On peut aussi douter que les compétences dans la langue enseignée de ces enseignants soient réellement évaluées. La pédagogie et les pratiques sont souvent en décalage avec celles de nos écoles. Il est dommageable que les directeurs n'aient aucun retour de ce qui se fait dans ces cours.

Par ailleurs, la formation des enseignants d'ELCO n'est pas organisée dans la Drôme comme le prévoient pourtant les textes. Seule une réunion de ces enseignants est prévue dans les circonscriptions.

Le SNUipp-FSU de la Drôme considère que ces cours ne sont pas suffisamment encadrés. Ainsi, le directeur académique a pris l'engagement d'envoyer dès la rentrée une circulaire pour cadrer et harmoniser leur organisation.

Il souligne que la suppression de ces cours pourrait favoriser le communautarisme. Un réel débat est indispensable.

Nous avons rappelé aussi que cette charge supplémentaire pour les directeurs n'était pas prise en compte ni en allègement de service, ni en dédommagement comme d'ailleurs tant d'autres missions. Cette question ne peut bien sûr pas être traitée par le DASEN ; elle concerne une nécessaire évolution de la fonction de direction. Ce dossier fait toujours partie des priorités qui seront abordées avec le nouveau ministre.

Betty Carillo et Yoann Chauvin



Le SNUipp, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.